



## EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

**N°41/2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le Jeudi 7 décembre à 18h

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Demande de  
subvention LEADER  
2014-2020 – projet  
de coopération

M. Kevin GUELLAFF est nommé secrétaire de séance.

### **SONT PRESENTS**

BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques (départ après délibération n°46-2023), GUELLAFF Kevin, GUILLAUMEY Jean-Marie, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique (départ après la délibération n°38/2023), MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean Luc, MICHEL Lucette (ne prend pas part au vote délibération n°39/2023), MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain (absent délibération n°38/2023), SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIERY François, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VARIN gilles, VILLEMIN Yannick

**DATE DE  
CONVOCAION**

30/11/2023

**NOMBRE DE  
DELEGUES  
EN EXERCICE**

55

**NOMBRE DE  
PRESENTS**

41

**NOMBRE DE  
POUVOIRS**

7

**NOMBRE DE  
VOTANTS**

48

**NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES**

48

### **SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, ARNOULD Nicole (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (donne pouvoir à GUELLAFF Kevin), DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDIERJEAN Emilie, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GEORGE Dominique, GREMILLET Lydie (donne pouvoir à FRANCOIS Gilbert), GREWIS Vanessa, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice (donne pouvoir à ROUSSEL Alain), HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick (donne à VARIN GILLES), LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, NARDIN Patrick (donne pouvoir à JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine), PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GRASSER Jacques), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONINI Stéphane, SMAINE Margot, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VINCENT Jacques

Monsieur le Vice-Président s'exprime comme suit :

Dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2020, il est rappelé que 9 Groupes d'Action Locale (GAL) d'Allemagne, de France et du Luxembourg, par l'intermédiaire de leur structure porteuse, développent un projet commun sur la thématique du « tourisme durable et des produits locaux » le long de la Moselle.

Les objectifs de ce projet de coopération visent à :

- Développer une stratégie de communication touristique commune autour de la Moselle pour attirer les visiteurs sur l'ensemble du territoire transnational et faire connaître l'offre existante ;
- Créer une cartographie interactive de l'offre touristique du territoire, outil commun de promotion transnationale pour fédérer une dynamique de coopération touristique autour de la Moselle ;
- Améliorer la gouvernance touristique du territoire, stimulateur d'émergence de futurs projets touristiques à l'échelle de la Moselle.

Cette action de coopération se déroule sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2023 et a fait l'objet d'une présentation du plan de financement prévisionnel lors du comité syndical du 10 février 2022.

Suite à la conduite effective de l'action, le plan de financement global définitif se présente comme suit :

Dépenses		Répartitions de la prise en charge par GAL
Restauration	1 170,70 €	
Visite guidée et dégustation	831,11 €	
Interprétariat	4 333,76 €	GAL Luxembourgeois et allemands
Transport	1 310,75 €	
Coordination du projet	21 020,30 €	
Cartographie	47 387,40 €	
Eductour des Vosges	8 412,50 €	GAL français
<b>Total</b>	<b>84 466,52 €</b>	

Dans ce cadre, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges sollicite une subvention FEADER à travers le programme LEADER 2014-2022 au titre de la fiche action n°2 (axe 19.3) dédié à ce type de projets – dans ce cadre le plan de financement afférent à la participation du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges se présente comme suit :

Dépenses					
Prestation (cartographie)	7 790,00 €	66,40 %	LEADER	10 558,35 €	90%
Eductour Vosges	3 941,50 €	33,60 %	Autofinancement - PETR	1 173,15 €	10%
<b>Total</b>	<b>11 731,50 €</b>	<b>100%</b>	<b>Total</b>	<b>11 731,50 €</b>	<b>100%</b>

En cas de modification du plan de financement, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'engage à prendre la différence.

### DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTENT** l'exposé du Vice-Président ;
- **AUTORISENT** le Président à solliciter une subvention au titre du programme LEADER (FEADER) 2014-2020 du GAL du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- **AUTORISENT** le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement ;
- **AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits au budget et à signer tout acte utile à la bonne exécution du projet.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Yannick VILLEMIN